Vivre la ville!

Mercredi 16.03.11 | 44e année | No 8

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

L'accueil des enfants, enjeu économique

Le Grand Conseil n'a sans doute pas eu raison de lier les deux lois bientôt soumises au vote du peuple (fiscalité des entreprises et accueil des enfants). Juridiquement, c'est fragile. On a voulu «faire de la politique». Contestable. Le Tribunal fédéral a été dérangé. On verra bien.

Il est en revanche bel et bien certain que, au fil des ans, l'accueil des enfants est devenu un enjeu économique majeur. Pour les citoyens, pour les entreprises.

D'abord parce que, pour beaucoup de familles, deux salaires sont simplement nécessaires pour faire bouillir la marmite. Et, avec la même problématique, les familles monoparentales sont hélas de plus en plus nombreuses.

Ensuite parce que des personnes formées à grand frais doivent pouvoir rester sur le marché du travail, doivent pouvoir mettre leurs compétences au service de l'économie.

Ensuite encore parce que la nécessaire recherche de l'égalité salariale homme-femme est en jeu.

Enfin parce que de bonnes conditions d'accueil des enfants – à côté de la baisse annoncée de la fiscalité des personnes physiques – constituent un argument aujourd'hui essentiel pour attirer ou retenir des contribuables en terres neuchâteloises.

Il est logique que la Ville investisse dans ce domaine.

Alain Ribaux
Directeur des finances

La fusion des Transports publics du littoral neuchâtelois et des Transports régionaux neuchâtelois devrait voir le jour en 2012.

Un pas de plus vers la fusion

Le projet de fusion des Transports publics du littoral neuchâtelois (TN) et des Transports régionaux neuchâtelois (TRN) avance bon train. Les directions des deux entreprises ont récemment signé une convention pour le transfert de la direction stratégique. La prochaine étape réside dans la signature d'un pacte entre les principaux actionnaires.

La fusion des deux entreprises de transports publics interviendra en 2012. Les assemblées générales des deux entités se réuniront en avril 2012 pour voter. La fusion devrait entrer en vigueur, de manière rétroactive, le 1er janvier 2012.

Un poste au concours

Les Conseils d'administration des TN et des TRN ont accepté le principe d'une fusion en 2010. Les deux directions ont récemment signé une convention pour le transfert de la direction stratégique. Ce comité se compose des présidents et des directeurs des TN et des TRN ainsi que d'un président indépendant. Son but consiste à mettre en place cette fusion. Il désignera le Conseil d'administration de la future entreprise. Le comité a aussi mis au concours ce week-end un poste de directeur général. Ce dernier dirigera entre 400 et 500 collaborateurs. Le siège de la future entité se situera à La Chaux-de-Fonds dans les locaux des anciens TRN. «Il n'y aura pas de licenciement lié à la fusion», assure le conseiller d'Etat, Claude Nicati.

Signature d'un pacte des actionnaires

«Ce projet de fusion s'inscrit dans la dynamique du RUN», indique Olivier Arni, directeur des transports. L'entreprise fusionnée aura un rôle à jouer lors du remodelage des lignes pour le TransRUN. La signature d'un pacte entre les actionnaires principaux règlera la question de la représentativité. Le pacte prévoit notamment de répartir équitablement les actions de la future entreprise entre les différentes régions et catégories d'actionnaires. Les communes de la COMUL se sont engagées dans ce processus de fusion. Elles seront représentées par la Ville de Neuchâtel. Les législatifs concernés seront saisis d'un rapport dans le courant du deuxième semestre 2011. (ak)

Le Muséum d'histoire naturelle propose une exposition, entre croyances et savoirs, sur la science.

La Direction de la culture a réparti une enveloppe de 300'000 francs pour des manifestations culturelles.

La conteuse algérienne Aïni Iften propose un spectacle entre la parole et le chant jeudi à 20 heures au Salon.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

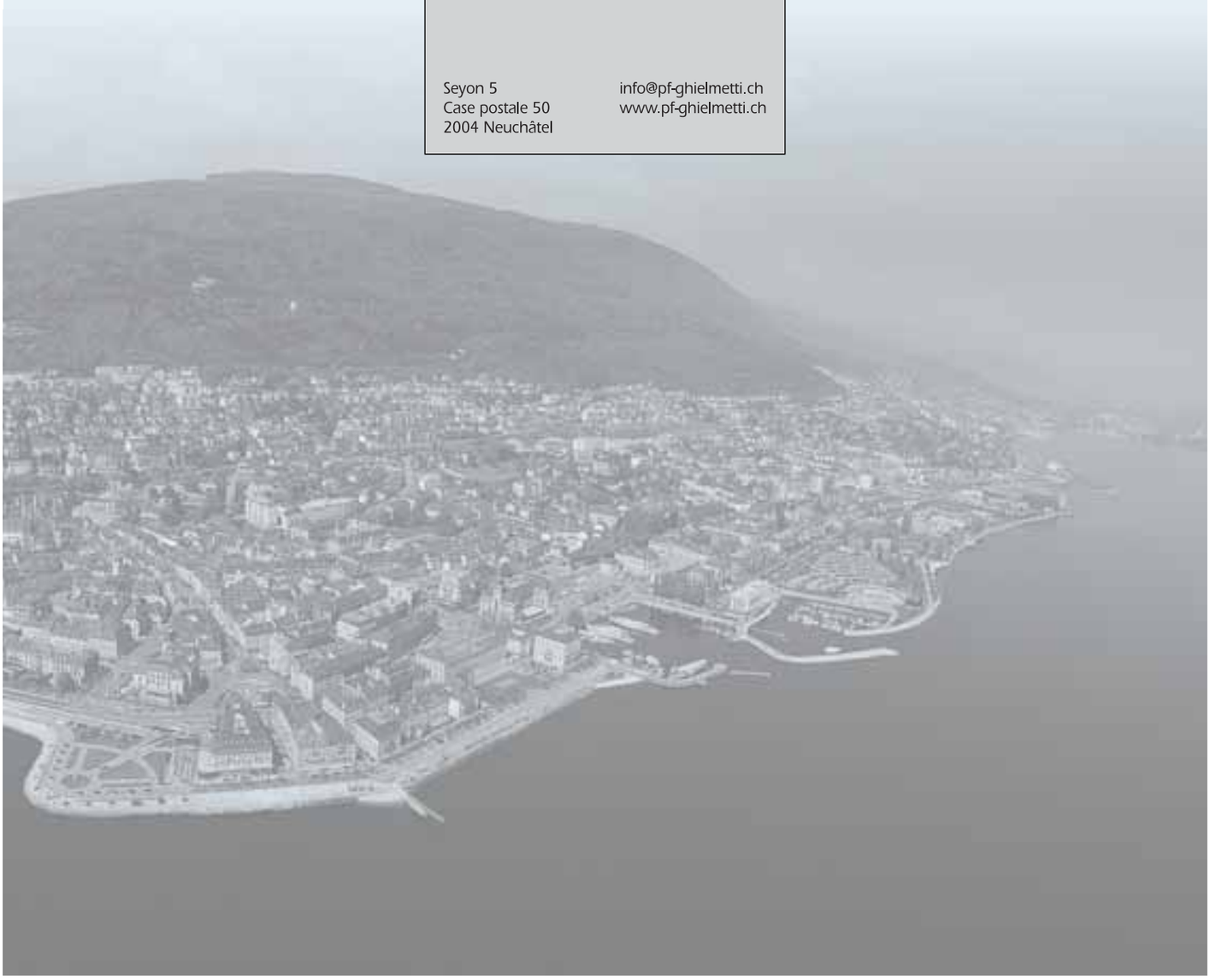

Dans ce numéro

Subventions culturelles

La Direction de la culture a réparti une enveloppe de 300'000 francs de subventions pour la réalisation de différents événements ponctuels.

Page 4

Des procédures qui tardent

Le Conseil communal a répondu à une interpellation socialiste intitulée «Police partout, animation nulle part?». Les interpellateurs déplorent la délivrance tardive des autorisations de la part de la police. Ils craignent le découragement des acteurs culturels et sportifs.

Page 8

Nomination des remplaçants

Les cinq démissionnaires de l'UDC ne participeront plus aux travaux des commissions du Conseil général. D'après le Règlement de la commune, ils ne forment plus un groupe. Le Bureau du législatif a nommé lundi soir les remplaçants des ex-UDC au sein des commissions.

Page 9

Participez !

Faustine de Montmollin, responsable du recrutement de bénévoles pour le Millénaire, présente les différentes manières de participer à la commémoration des 1000 ans de la cité. Des volontaires sont attendus pour l'ouverture des festivités

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 30 mars 2011.

Le Muséum d'histoire naturelle présente sa nouvelle exposition

Le Muséum d'histoire naturelle a récupéré une armoire de l'ancien collège de la Maladière pour sa nouvelle exposition. • **Photo: Alain Germond**

Entre croyances et savoirs

Le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel (MHN) a récemment inauguré une nouvelle exposition. Intitulée «Sacré science! croire ou savoir...», elle interroge nos rapports à la science au travers d'un parcours interactif. Les visiteurs seront amenés à découvrir, à observer, à mesurer et à vérifier dans le cadre de diverses expériences. Cette exposition, entre croyances et savoirs, met en lumière nos différentes relations avec la science.

Il aura fallu plus d'une année de travail pour mettre cette exposition en place. Au vu de la masse d'informations concentrée tout au long du parcours, le MHN l'abritera jusqu'au 21 décembre 2012. «Même après plusieurs visites, il y a toujours de nouvelles informations à découvrir», assure Jean-Paul Haenni, conservateur au MHN.

Découverte du monde

«L'exposition est découpée en sept étapes différentes», indique Christophe Dufour, conservateur au MHN. La première salle symbolise la venue au monde: le nouveau né ne sait pas où il arrive ni qui il est. A son entrée dans la première salle, le visiteur est plongé dans le noir. Au sol, une traînée de lumière réagit à ses mouvements. «La présence des visiteurs influence l'environnement», commente le conservateur. Le visiteur découvre ensuite un pendule de Foucault, réalisé par le Musée international de l'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Une simple ficelle retient cet engin de 26 kilos. Une fois brûlée, elle libère le pendule qui oscille sur un plateau. Cette expérience sert à démontrer que la Terre tourne. Après quelques minutes, l'axe sur lequel le pendule va et vient, n'est plus le même qu'au départ.

Tester ses croyances

Tout au long du parcours, le public a la possibilité d'expérimenter certaines situations. Les visiteurs jouent avec les mesures: ils ont l'occasion par exemple de pédaler sur un vélo pour écouter la radio. Un retour sur les bancs de l'école permet de tester divers phénomènes dans les domaines de la science, des mathématiques, de la physique et de la biologie. Le public peut notamment chronométrer la chute d'une balle de tennis. Un petit détour par le Café du commerce met en lumière certaines erreurs scientifiques. Le fer dans les épinards: c'est un mythe! Le visiteur a aussi l'occasion de tester ses croyances dans le domaine de la santé. Toutes sortes de superstitions envahissent nos pratiques alimentaires ou thérapeutiques au quotidien.

Des visites pour les enfants

La dernière salle propose plusieurs témoignages de personnalités tel que celui de l'astrophysicien Claude Nicollier. Selon ses propos, la vie n'aurait pas d'origine terrestre. Les différentes explications montrent les limites de nos croyances et de nos savoirs. L'Atelier des musées propose des animations de découverte pour les enfants de 4 à 10 ans. Renseignements et inscriptions au 032 717 79 18 ou sur www.atelier-des-musees.ch. Le MHN organise sur demande des visites guidées pour les groupes. Des formulaires d'inscription sont disponibles sur www.museum-neuchatel.ch ou à la réception du Muséum. (ak)

Répartition des subventions culturelles de la ville de Neuchâtel pour 2011

Efforts en faveur de la Case

La Ville de Neuchâtel dépensera cette année 1,4 million de francs pour soutenir la culture au niveau régional. En légère augmentation, cette somme ne comprend pas les dépenses extraordinaires consenties pour le Millénaire. En 2011, un accent tout particulier a été mis sur la Case à chocs conformément aux objectifs fixés par le Conseil communal dans son programme politique.

Des élèves des écoles primaires et secondaires de tout le canton réciteront de la poésie urbaine mercredi après-midi à la Case à chocs.

L'Association de coordination de la Case à chocs (ACDC) va au devant d'échéances importantes cette année. Le 24 mars, elle accueille la soirée d'ouverture du festival suisse des musiques actuelles M4Music organisé par le pour-cent culturel Migros. Début juin, la Case organise les afters de Festi'neuch et reçoit durant l'été l'exposition Cosmopolis de l'Institut de géographie. Le temple des musiques actuelles fête par ailleurs cette année ses 20 ans à travers une exposition et des concerts particuliers.

Echéances importantes

Pour faire face à ces échéances, la Case doit disposer d'un équipement technique en parfait état. Or, la façade son est en fin de vie. Le Conseil communal a donc accordé une aide à l'investissement de 130'000 francs à l'ACDC pour l'acquisition d'une nouvelle façade. La subvention au fonctionnement dont bénéficie cette association est passée cette année de 100'000 à 150'000 francs. Cette hausse de 50% a permis de professionnaliser la gestion et la programmation du QKC, la petite salle de la Case à chocs. La Direction de la culture consacre par ailleurs 17'000 francs pour soutenir différents événements ayant lieu dans la saison à la Case à chocs.

Un million de subventions

Pour le reste, la Ville de Neuchâtel versera cette année 1'087'200 frs de subventions à 35 acteurs culturels. Ces subventions vont de 1'000 à 210'000 francs et profitent par exemple au Centre Dürrenmatt (100'000 francs), au Centre culturel neuchâtelois (210'000 francs) mais aussi à la Musique militaire (35'000 francs), à la Chanson neuchâteloise (1'000) ou à la Nouvelle Revue Neuchâteloise (4'000). A compter de cette année, l'Association des Grands Interprètes bénéficie d'un soutien régulier de 20'000 francs par an tandis que l'Ensemble Symphonique Neuchâtel a vu sa subvention augmenter de 10'000 francs, à 150'000 francs.

60'000 frs de plus

En plus de ces subventions régulières, la Direction de la culture dispose d'une enveloppe annuelle pour soutenir des manifestations et événements ponctuels. Cette enveloppe se monte pour 2011 à 300'000 francs, en hausse de 60'000 francs par rapport à l'année précédente. La Ville de Neuchâtel soutient cette année 83 projets – sur les 126 qui lui sont parvenus dans les délais – avec des montants qui varient entre 500 et 20'000 francs. La musique, avec 40 projets et 146'500 francs, ainsi que le théâtre (14 projets/60'000 francs) se taillent la part du lion de cette enveloppe de subventions extraordinaires. Viennent ensuite les beaux-arts (11 projets/30'000 francs), la danse (5 projets/30'400 francs), la littérature (8 projets/22'200 francs), le cinéma (2 projets/3'000 francs) et trois projets divers pour 6'500 francs. En 2011, la Ville de Neuchâtel versera pour la seconde année consécutive quelque 140'000 francs dans le Fonds cantonal pour le cinéma. Ce montant a doublé à compter de 2010.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert me et sa de 14 à 17 heures.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier 2010, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 27 mars, exposition «Séries, suites, variations», cycles d'estampes de la collection des arts plastiques de 1500 à aujourd'hui.

Jusqu'au 3 avril, exposition Gérald Comtesse - 50 ans de peinture.

Mardi 22 mars à 12h15, mardi du musée. Autour de «La barque atelier» de Claude Monet, chef d'œuvre du Musée d'art et d'histoire. Conférence par le professeur Ségolène Le Men, Université Paris Ouest. Introduction par Pascal Griener, professeur IHAM.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 15 septembre, exposition «Bruits». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 21 décembre 2012, exposition «Sacrée science ! Croire ou savoir…».

Centre d'Art Neuchâtel CAN (rue des Moulins 37), jusqu'au 27 mars, exposition «Gibellina» de Raphaël Zarka. Ouvert du me au di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 20 mars, exposition «L'esprit Dürrenmatt». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch Dimanche 20 mars à 17 heures. Performance Résonances, «maître-élève», Marianne Schuppe, chant & invitée.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 17 avril, exposition Frédéric Clot, peintures et dessins. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 30 avril, exposition «Dr Hool & Mr Baud». Ouvert de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures du lu au ve (sauf lundi matin). Entrée libre.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 30 mars, exposition «Saveurs d'Amazonie», d'Anaïs Laurent. Ouvert ma de 14 à 18 heures, du me au sa de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Jardin botanique, Villa de l'Ermitage (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 30 mars, exposition Jean-Lou Zimmermann, photographies.

Théâtre de la Poudrière (quai Godet 22), jusqu'au 9 avril, exposition «Du Val-de-Ruz au Cameroun», de Reto Gisep. Ouvert les samedis de 15 à 18 heures. Entrée libre.

L'actualité culturelle

Concert anniversaire

Pour marquer leur dixième anniversaire, La Croche-Chœur *(photo Elda Castellani)* et l'ensemble du Wind Band Neuchâtelois donneront deux concerts, le 26 mars au Temple du Bas et le 27 mars à l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds.
Sous la direction de Nathalie Dubois et Martial Rosselet, la messe écrite pour les victimes de la guerre du Kosovo « The Armed Man, a mass for peace » de Karl Jenkins sera interprétée par près de nonante choristes, soixante musiciens et cinq solistes (Brigitte Hool, soprano, Vadim Rosselet, soprano, Catherine Pillonel Bacchetta, mezzo-soprano, Bertrand Bochud, ténor et Lissandro Abadie, basse).
Le programme comprendra également une cantate à quatre voix pour soprano, alto, ténor, basse et harmonie « Post Tenebras...Lux ? », création de Thierry Besançon.
Temple du Bas, samedi 26 mars à 20 heures. Location : tél. 032 717 79 07.

Sur les chemins musicaux de l'Est

Le cinquième concert de la saison des amis du Conservatoire accueillera dimanche 27 mars au Temple du Bas, l'Orchesterverein d'Aarau, placé sous la direction de David Schwarb, avec un programme consacré à des œuvres de Glazounov, Wieniawski et A. Borodine.
Directeur du Conservatoire de Saint-Pétersbourg, Glazounov fait figure de remarquable artisan. De ce grand symphoniste, l'orchestre argovien interprètera un extrait du ballet « Chopiniana ».
Accaparé par ses activités de chimiste et de médecin militaire, Borodine disposa de peu de temps pour composer. Des trois symphonies qu'il laisse, la première est la plus développée. Dans l'intervalle, la violoniste neuchâteloise Aurélie Matthey interprétera le Concerto N° 2 pour violon, de Wieniawski.
Temple du Bas, dimanche 27 mars à 17 heures. Location : tél. 032 717 79 07.

Exposition et concerts

La Galerie YD et Urban sound production verniront les 18 et 19 mars le dernier album « C'est pas moi... » de l'Autre, chanson française. Dans le cadre de cet événement, deux invités seront présents : Vieux loup de mer (slam, poésie sonore) et Denis Juvet, artiste peintre et photographe qui exposera quelques photographies de ses voyages à travers le monde. Auteur, compositeur et interprète, l'Autre propose, de blues ironiques en ballades mélancoliques, une poésie et des textes fortement inspirés par les éléments naturels et les travers de notre société.
Le Vieux loup de mer s'exprime dans divers projets musicaux, en mélangeant slam, parler libre, rap et chant.
Galerie YD rue Fleury 6, les 18 et 19 mars (portes à 19 heures), exposition de 19 heures à 20h30, concerts à 20h30. Entrée Fr. 15.-.

L'Association Paroles propose le dernier spectacle de sa saison

De la parole au chant

La conteuse algérienne Aïni Iften se produira jeudi à 20 heures au Salon, situé sous le Bleu Café au Faubourg du Lac. Organisée par l'Association Paroles, cette soirée s'inscrit dans la série d'événements proposés par la Semaine de la langue française et de la francophonie.

La conteuse Aïni Iften donnera un spectacle jeudi au Salon • Photo : sp

L'Association Paroles propose chaque mois une soirée consacrée à l'univers du conte. La saison a débuté en septembre 2010 avec le conteur suisse Philippe Campiche et se termine jeudi avec la conteuse algérienne Aïni Iften. Au vu du succès remporté par cette première saison, l'Association Paroles prévoit de revenir la saison prochaine avec une programmation tout aussi variée.

Entre le réel et l'imaginaire

Aïni Iften propose un spectacle destiné aux adultes. Baptisé « les premières larmes du monde », il retrace la vie de différents personnages extraordinaires. La conteuse se mettra dans la peau de chacun d'eux pour raconter leurs histoires. Durant la soirée, la comédienne passera de la parole au chant. Ses contes mêlent à la fois le quotidien et l'imaginaire.

Une voix hors du commun

Aïni Iften, originaire d'Algérie, est née en banlieue parisienne. Sa passion pour le conte lui vient de sa mère. Chaque jour, avant de s'endormir, elle lui racontait des histoires traditionnelles kabyles. La petite fille est devenue comédienne et chanteuse. Aujourd'hui, elle transmet les contes de sa mère au travers de ses spectacles. (ak)

Soirée de contes avec Aïni Iften : jeudi 17 mars à 20 heures au Salon, Faubourg du Lac 27, sous le Bleu Café. Entrée : 20 francs. Réservations : 078 724 36 46 ou paroles@hotmail.ch.

Chronique culturelle

I am an elephant

A l'origine d'un rock mélodieux, le groupe neuchâtelois « I am an elephant » a donné mercredi passé un bref mais beau concert dans la petite salle du Passage. Cette manifestation a été organisée de bout en bout par une classe de jeunes en transition du CPLN encadré par Frédéric Mairy dans le cadre d'un projet pilote de médiation culturelle conduit par la Ville de Neuchâtel en collaboration avec Pro Helvetia. L'objectif consistait à faire découvrir un lieu culturel à de jeunes étrangers récemment arrivés dans notre ville, en voie d'intégration et en apprentissage du français. Plus que cela, il s'agissait d'amener ces jeunes à s'approprier le Théâtre jusqu'à en devenir les ambassadeurs auprès de leurs camarades, proches et parents. Et comment mieux concrétiser cet objectif qu'en confiant à ces garçons et filles l'organisation d'un des concerts des « Passages de midi » que le Théâtre propose à son public depuis cette année ? Les jeunes y ont crû et se sont donnés à fond dans la production de ce concert rock, devenant ainsi eux-mêmes des médiateurs culturels. Reste à vérifier maintenant s'ils reviendront en d'autres circonstances au Passage !

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

36.–

Francis Grandjean

Recettes du terroir neuchâtelois (et CD)

Cet ouvrage de référence offre une panoplie de 107 recettes détaillées, de nos arrière-grand-mères au nouveau millénaire. En outre, il comprend la description d'une quinzaine de produits du terroir neuchâtelois, un glossaire de plus de 60 définitions, et quelques propositions de menus élaborés à partir des mets décrits au fil des pages. Un logiciel sur CD-Rom permet de modifier les recettes, de les envoyer par e-mail, de les imprimer, ou de calculer avec simplicité les quantités d'ingrédients nécessaires selon le nombre de convives.

Format et conception du livre très pratiques, pensés pour le garder en cuisine. Photos en couleur, 256 pages, format 14,8 x 21 cm

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel

..... ex. de l'ouvrage **«Recettes du terroir neuchâtelois»** + CD de Francis Grandjean, au prix de **Fr. 36.–**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature: _____

La chronique cinéma de...

« Ne jamais jeter l'éponge »

Anne Kybourg

« The Fighter », réalisé par David O'Russell, s'inspire d'une histoire vraie. Dicky Eklund, ancienne gloire de la boxe, se trouve en prison après avoir frappé des agents de police. Sa peine lui permet de se sevrer de la drogue. A sa sortie, il rejoint directement le ring pour entraîner son demi-frère Micky Ward. Celui-ci a passé un accord avec son nouveau manager : Dicky ne doit plus intervenir dans son entraînement. Lorsque ce dernier apprend la nouvelle, il devient fou furieux. La mère des deux hommes et leurs sœurs ne font rien pour arranger la situation tendue qui persiste au sein de la famille.

Christian Bale (à droite), dans la peau de Dicky Eklund, va mener son demi-frère à la victoire. • **Photo : Elite Film AG**

Christian Bale et Melissa Leo, respectivement Dicky Eklund et sa mère, ont tous deux remporté un Oscar pour les meilleurs seconds rôles. Mark Wahlberg, lui, incarne Micky Ward, espoir de la boxe qui essuie plusieurs défaites avant de connaître la gloire.

Vers un titre de champion du monde

Dicky et Micky partagent la même passion pour la boxe. Dicky a connu la gloire, mais depuis il sombre dans la drogue. Son jeune frère aimerait briller dans la boxe. Malgré les conseils de Dicky, les défaites se succèdent. La mère des deux frères, manager de Micky, ne lui propose que des combats foireux. Charlene, petite amie de Micky, va l'aider à y voir plus clair : le boxeur décide de changer de manager et d'entraîneur. Il suit une préparation stricte pour enfin goûter au succès. Les victoires s'enchaînent tant et si bien que Micky va se qualifier pour le titre de champion du monde. Au moment de se préparer pour le combat de sa vie, il ressent le besoin d'avoir son frère à ses côtés. Dicky et Micky vont se réconcilier et se battre ensemble pour aller chercher la victoire.

Les combats

Dans ce film, Mark Wahlberg est affûté à l'image des plus grands boxeurs. Sur le ring, ses scènes de combat pourraient davantage le mettre en valeur. Le spectateur pourrait repartir en considérant son personnage comme un piètre boxeur qui ne fait qu'encaisser les coups. Qu'il ne s'y trompe pas : Micky devient efficace au corps à corps. Ce style de combat n'impressionne pas forcément, mais il est diablement efficace. Malgré les défaites, les coups, Micky ne jette jamais l'éponge ! C'est ce qui fait de lui un grand boxeur.

A.K.

La Ville jeune

Concerts

Temple du bas samedi 19 mars à 20 heures : concert de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel, direction Alexander Mayer, soliste Michael Wendeberg, pianiste. Oeuvres de Beethoven. Location : tél. 032 717 79 07.

Queen Kong Club (quai Godet 20), semaine de la langue française et de la francophonie, vendredi 18 mars à l'Interlope (ouverture des portes à 23h) : Hors Phaze (Suisse). Entrée libre.
Salut les copains : soirée yé-yé par Dj Teeth, Neuchâtel (ouverture des portes à minuit). Prix Fr. 5.-.
Samedi 19 mars (ouverture des portes 22h), la Tombola du Michigang : Michigang Dj's (Neuchâtel). All styles. Prix Fr. 5.-. www.petzi.ch

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

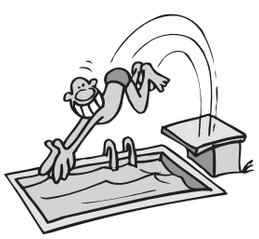

La piscine intérieure sera fermée au public samedi 19 mars dès 19 heures (sortie de l'eau à 18 heures), en raison d'un match de water-polo. Réouverture dimanche 20 mars à 9h15.

Football corporatif
Terrain des Charmettes
Jeudi 18 mars 20h15, FEN fête de l'Uni-Chicken, groupe A.
Lundi 21 mars, 20h15, Casa d'Italia-FEN fête de l'Uni, groupe A.
Mardi 22 mars, 18h45, OFS-Stonehage-Celgene, groupe B.
Mercredi 23 mars, 20h15, Bar 21-Lokomotiv Colorix, groupe B.

Football
Samedi 19 mars, stade de la Maladière, 17h45, Xamax-FC Zurich, Axpo Super league.

Handball
Samedi 19 mars, halle A, salles 1 à 3 de la Maladière, 16h, HBC Neuchâtel-Handball Langnau, juniors garçons.

Patinoires du Littoral
(du 17 au 20 mars)

Piste principale
je : 9h-11h30/13h45-15h45 public.
ve : 9h-11h45/13h45-15h45/ 20h-22h public.
sa : 13h45-16h30 public, 13h45-16h hockey libre.
di : 10h15-11h45/13h45-16h30 public, 12h-13h30 hockey libre.

Tchoukball Club Neuchâtel
Entraînement tous les jeudis : juniors de 18h à 20h, adultes de 20h à 22h, à l'EM Maladière, Halle A, salle N° 3, 4e étage. Contacter le secrétariat : tél. 078 712 34 74.

Amis-Gym Neuchâtel, (gymnastique et nordic walking dames et seniors)
Leçons tous les mercredis : seniors de 19h à 20h, dames de 20h à 21h45, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel. D'avril à octobre, 2 fois par mois : nordic walking. Contacter la présidence : tél. 032 841 28 49.

A défaut de rapport, le Conseil général a traité plusieurs objets de son ordre du jour

Difficile d'animer la ville

Le Conseil communal a répondu lundi soir à une interpellation du groupe socialiste. Intitulée « Police partout, animation nulle part ?», elle demandait à l'exécutif d'étudier la possibilité de confier le pilotage du suivi de l'organisation d'une manifestation à la Direction de la culture, du tourisme et des sports plutôt qu'à celle de la police. Selon les interpellateurs, cette dernière fait preuve d'un manque de souplesse à l'égard des acteurs culturels et sportifs.

D'après la réponse du Conseil communal, la Direction de la police doit trouver l'équilibre entre les besoins des organisateurs de manifestations et les règlements à faire respecter. « Tout est fait pour réunir les bonnes conditions », précise Pascal Sandoz, Directeur de la police. Les organisateurs doivent passer par un certain nombre d'étapes avant d'obtenir l'autorisation requise pour la mise en place d'un événement culturel ou sportif. La police délivre 800 autorisations de ce type par an. « En 2010, des manifestations ont eu lieu sur le domaine public sans arrêt entre les mois de juin et septembre », indique Pascal Sandoz.

Ouverture de la discussion

Insatisfaits de la réponse fournie par le Conseil communal, les interpellateurs socialistes ont demandé à ouvrir la discussion. Le porte-parole du groupe PopVertsSol a résumé le parcours du combattant auquel les organisateurs de manifestations, souvent bénévoles, sont confrontés. Les associations culturelles ou sportives qui organisent des animations se heurtent à des lourdeurs administratives. Pour Luciano Bocchi, la Direction de la culture, du tourisme et des sports ne possède pas les compétences nécessaires en matière de sécurité. L'aval de la police est obligatoire, pour l'UDC Anne-Frédérique Grandchamp. Le groupe PLR, lui, reproche le ton polémique de cette interpellation : l'utilisation de termes blessants à l'égard de la police ne sert à rien. « Le corps de police fait de son mieux pour trouver des solutions », a déclaré le porte-parole PLR. Et de nuancer : « Il existe un malaise quant à la délivrance des autorisations ». Quant au groupe socialiste, il exprime le ras-le-bol des acteurs culturels concernant la délivrance tardive des autorisations. Nous avons peur que les acteurs culturels se découragent, a conclu le porte-parole des interpellateurs.

Une table ronde

Le Directeur de la police a reconnu qu'il existait des lourdeurs administratives. « Ce sont les législatifs communaux qui ont imposé ces lois et ces règlements à la police », indique le conseiller communal, Pascal Sandoz. La Direction de la police travaille dans le but de faciliter les démarches des organisateurs. Les formulaires de demande d'autorisation sont notamment disponibles sur Internet. « Les propos de cette interpellation ont blessé les collaborateurs », explique Pascal Sandoz. Et d'ajouter à l'attention des interpellateurs : « Nous vous invitons à approfondir cette discussion autour d'une table ». Ceci dit, le Conseil communal a conclu au statu quo. Les autorisations de manifestations continueront d'être délivrées par la police.

Départ de Globus

Au nom du Conseil communal, Alain Ribaux a répondu en détail à une interpellation du groupe PLR concernant le départ de Globus. Les interpellateurs s'interrogeaient sur les mesures prises par l'autorité exécutive par rapport au départ annoncé de l'enseigne à l'automne 2011. Ils se sont déclarés satisfaits des démarches entreprises par le Conseil communal et soulagés d'apprendre que d'importants travaux allaient être mis en œuvre dans le bâtiment, avec la perspective d'une activité commerciale de bonne tenue à l'horizon 2013. Reste une inquiétude pour l'attractivité du centre-ville durant la période transitoire.

Améliorer l'accès au centre-ville

Le Conseil général a accepté par 21 voix contre 13 et 3 abstentions une motion socialiste « pour une meilleure accessibilité du centre-ville », renvoyée en commission spéciale du plan de stationnement. Les socialistes demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités d'améliorer l'accès des automobilistes au centre-ville. La motion propose trois mesures : la mise en place d'un système de jetons de parking qui offre une heure de stationnement gratuit dans un parking, la création de places dépose-minute dans trois points stratégiques du centre-ville et enfin l'augmentation du temps de stationnement de 30 minutes à une heure pour les places situées devant l'Hôtel de Ville et celles de la Promenade-Noire et de la rue de la Raffinerie. Le Conseil communal s'est montré ouvert à certaines de ces propositions. « Cette motion s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la place Numa-Droz », précise le conseiller communal, Pascal Sandoz. (ak)

Les ex-UDC (à droite) n'ont pas qualité pour former un groupe et ne seront plus représentés dans les commissions.

Le Conseil général nomme les remplaçan

Dura lex, se

Les six conseillers généraux élus en 2008 sur la liste de l'UDC ne participeront plus aux travaux des commissions du Conseil général parce qu'ils ne forment plus un groupe au sens du Règlement général de la commune. Lundi soir, le plénum a suivi le point de vue du Bureau du Conseil général et nommé les remplaçants des ex-UDC au sein des différentes commissions. Dans l'après-midi, le Conseil d'Etat avait refusé l'effet suspensif réclamé par les dissidents.

Pour mémoire, l'UDC a obtenu six sièges au Conseil général à l'issue des élections de 2008. Récemment, suite à des dissensions internes, cinq élus de l'UDC ont quitté leur parti tout en affirmant vouloir continuer de siéger au Conseil général et dans ses commissions. La sixième élue,

Le groupe Caravane Palace lors de la 10e édition de Festi'Neuch. • **Photo: Archives**

ts des démissionnaires de l'UDC au sein des commissions

d lex !

Le Bureau du Conseil général s'est réuni à deux reprises pour analyser cette situation insolite.

Anne-Frédérique Grandchamp, est, elle, restée membre de l'UDC.

Situation insolite

Le Bureau du Conseil général s'est réuni à deux reprises pour analyser cette situation insolite. Il a conclu que les six élus de l'UDC pouvaient continuer de siéger mais que ni l'une, ni les autres ne remplissaient les conditions pour former un groupe. Et seuls les représentants d'un groupe peuvent siéger dans les commissions. Le Bureau a proposé aux dissidents d'y siéger en tant qu'auditeurs, ce qu'ils ont refusé.

Respecter la volonté populaire

Lundi soir, les trois autres groupes représentés au Conseil général ont largement partagé l'avis du Bureau. Dans une élection à la proportionnelle, les électeurs attribuent leurs voix d'abord à un parti et à une liste et nous nous devons de respecter la volonté populaire, a expliqué le socialiste Thomas Facchinetti. Pour Pascal Helle (PopVertsSol), il n'est pas possible de conserver les avantages d'un parti que l'on a quitté. «Dura lex, sed lex», a pour sa part lancé Blaise Péquignot (PLR) pour qui il n'est de toute évidence pas possible de former plusieurs groupes avec les élus d'une même liste.

Maria Angela Guyot, au nom des dissidents de l'UDC, a rappelé que les cinq démissionnaires avaient saisi le Conseil d'Etat, en tant qu'autorité de surveillance des communes, de la question de savoir s'ils pouvaient ou non former un groupe. «Nous vous demandons juste d'attendre la décision du gouvernement cantonal avant de nous remplacer dans les commissions», a-t-elle plaidé. En vain.

Nous nous devons de respecter la volonté populaire.

Il y a plus grave

Cette divergence d'opinion relative à la définition du groupe politique n'a pas empêché la présidente Catherine Loetscher Schneider de souhaiter un bon anniversaire à l'unique représentante de l'UDC au Conseil général et de rappeler au moment d'ouvrir le débat que des événements autrement plus dramatiques endeuillaient le Japon et la Libye...

Transports régionaux

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de reporter 3,9 millions de francs de charges sur les communes en matière de trafic régional. Si ce dernier refuse, le gouvernement cantonal pourrait supprimer huit lignes régionales, réduire les cadences sur les lignes des TN, supprimer des bus et des trains tôt le matin et tard le soir et réduire l'offre le week-end. Que compte faire le Conseil communal pour empêcher cette grave attaque contre les transports publics régionaux, demandait le groupe socialiste dans une interpellation urgente. De telles propositions sont inacceptables, a répondu Olivier Arni au nom du Conseil communal. En proposant de nouveaux reports de charges sur les communes, le Conseil d'Etat fait preuve d'amnésie et de surdité politique. L'offre en transports publics dans ce canton pourrait bien faire les frais d'une politique à court terme, a déploré le directeur des transports qui ne comprend pas comment on peut plaider pour un investissement de centaines de millions dans le TransRUN tout en menaçant de couper dans les transports régionaux. Et de réclamer de toute urgence des états généraux sur les transports !

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe socialiste

Martine Docourt: «A l'annonce du Conseil d'Etat, qui prévoit de reporter 3,9 millions de charges liées aux transports publics sur les communes, le groupe socialiste a été stupéfait de cette décision, qui va à l'encontre de la politique cantonale annoncée depuis plusieurs années. En effet, cette démarche ne pourra en aucun cas assurer la bonne marche des transports publics à l'échelle régionale et aura la tendance de diminuer, voire de supprimer, des offres existantes.

Alors que le Conseil d'Etat clame sa volonté de réaliser le TransRUN, il nous paraît totalement incohérent que ce même Conseil d'Etat veuille augmenter la charge sur les communes, ceci d'autant plus que le développement des transports publics est l'un des défis actuels. Au vu de ces réflexions, le groupe socialiste a interpellé le Conseil communal. La réponse apportée par le Conseil communal montre qu'il partage les préoccupations de notre groupe et que des démarches ont été entreprises afin que cette demande de report de charges ne soit pas acceptée par le Grand Conseil.»

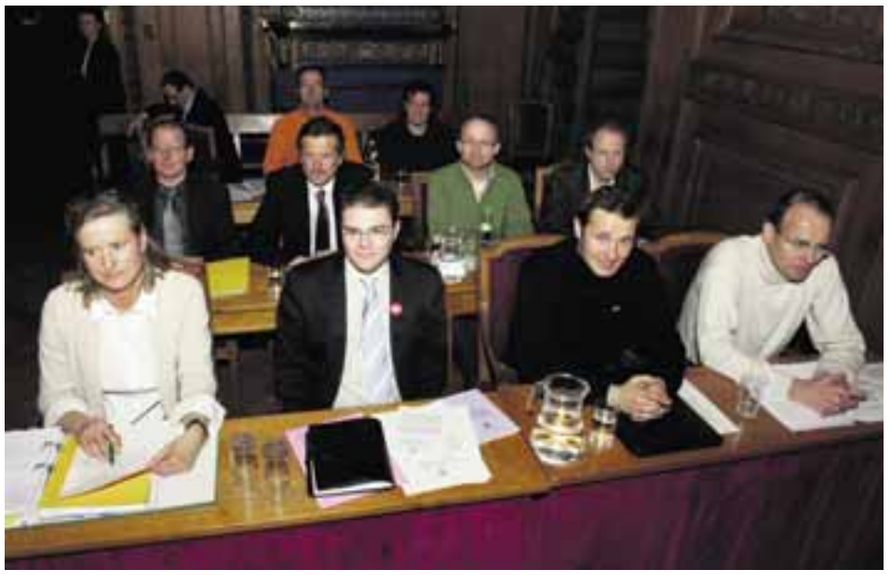

Le groupe PLR souhaite que, dans le prolongement de l'interpellation «Police partout, animation nulle part?», des réflexions soient menées pour une meilleure gestion des autorisations.

Groupe PopVertsSol

Olivier Forel: «Le groupe PopVertsSol soutient pleinement l'interpellation «Police partout, animation nulle part?», bienvenue en cette année de commémoration du Millénaire.

En effet, le moins que l'on puisse dire est que, si l'on se met dans la peau d'un organisateur d'événements sur l'espace public neuchâtelois, la situation actuelle n'est pas idéale, loin s'en faut. Voyez la liste plus ou moins longue des différentes autorisations, patentes, formulaires, assurances, demandes et émoluments à fournir si vous tenez vraiment à organiser un événement. Dans le désordre:

- demande d'autorisation
- demande de patente
- assurance RC, mais vous ne pourrez l'obtenir que suite à l'autorisation de police, elle-même sujette à un préavis favorable de la direction des écoles, si vous voulez obtenir, par exemple, de pouvoir occuper le préau d'un collège.

Si vous voulez occuper la salle de gymnastique (et, en principe, de concerts) dudit collège, vous aurez aussi besoin de la bénédiction du Service des sports...

Inutile de rajouter que vous aurez tenu compte de ces paramètres dans l'élaboration de votre budget, car n'oubliez pas que ces services sont payants, et que même si la Ville vous soutient, les différents services sont tous facturés.

J'arrête là, car la tête me tourne et à vous aussi.

Le groupe PopVertsSol soutient cette interpellation et se réjouit d'entendre le Conseil communal nous faire des propositions pour rendre la vie un peu plus facile aux organisateurs, qui, rappelons-le, sont presque toujours bénévoles et, – au départ en tous cas –, enthousiastes.

L'important est d'aider ces organisateurs dans leurs démarches, et de vraiment en faire des partenaires reconnus et estimés. Ce sont eux qui font vivre la Ville par leurs actions, et simplifier, regrouper et unifier tout ce dédale administratif leur permettrait de dégager plus de temps pour leur vraie vocation, celle d'organiser des manifestations, pour le plus grand bénéfice de notre Ville, rappelons-le.»

Groupe PLR

Jean Dessoulavy: «Notre groupe regrette le ton de l'interpellation «Police partout, animation nulle part?». Elle se montre inutilement agressive à l'encontre de la Direction et du Corps de police en utilisant des termes blessants, polémiques, voire invérifiables.

Le groupe PLR regrette cette manière d'agir. De plus, la proposition du groupe socialiste d'octroyer dorénavant le pilotage du suivi de l'organisation de manifestations à la Direction de la culture plutôt qu'à la Direction de police n'est pas réaliste. Il faut laisser cette tâche aux professionnels qui connaissent leur métier. Cela dit, cela n'empêche aucunement une intensification de la collaboration entre les deux Directions dans le futur, bien au contraire.

L'organisation d'une manifestation est rarement une tâche facile. Qu'il s'agisse d'une fête de quartier, d'un festival musical, d'un événement promotionnel ou sportif, chaque manifestation voit le jour grâce à un équilibre qui doit être trouvé entre organisateurs et voisinage, les autorités ayant la lourde responsabilité de trouver la bonne alchimie entre les besoins des uns et des autres. C'est un rôle ingrat, mais ô combien nécessaire.

C'est pourquoi, notre groupe souhaite, dans le prolongement de cette interpellation, que des réflexions soient menées afin que la gestion des autorisations, en terme de procédure particulièrement, puisse être améliorée si besoin.»

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de Mme Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol).

Y compris la présidente, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Matthieu Béguelin (Soc), Claude Béguin (Soc), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (Ind), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (Ind), Roy Cairala (Ind), Khadija Clisson Perret (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt Ducommun (Soc), Pascal Domatezo (Ind), Philippe Etienne (PLR), Thomas Facchinetti (Soc), Michel Favez (PopVertsSol), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (Soc), Maria Angela Guyot (Ind), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc), Philippe Loup (Soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (soc), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (Soc), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwygart de Falco (soc).

Excusées: Mmes Katja Lehr (PLR), Cristina Tasco (Soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), président, M. Alain Ribaux (PLR), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (Soc), M. Pascal Sandoz (PLR) et M. Olivier Arni (Soc), conseillers communaux.

A propos...

Pause...

14h46, le temps s'est arrêté… Le séisme le plus violent de l'histoire du Japon a déclenché un tsunami dévastateur…

Cette catastrophe dont l'ampleur humaine, économique et nucléaire en particulier est encore impossible à imaginer provoque immanquablement la réflexion. Le temps s'est arrêté…et l'on se rend alors (enfin ?) compte des futilités qui empoisonnent notre quotidien et combien une vie trop facile est une atteinte à la valeur de la vie. Le monde entier s'interroge, pour autant qu'il ne soit pas en guerre, oubliant ainsi l'essentiel. Les questions sont légitimes, nombreuses. D'aucuns s'activent déjà à la reconstruction et à l'apport d'une aide nécessaire pour panser les plaies encore vives. D'autres, en revanche, fixent sans état d'âme leurs priorités, sortent leurs ordinateurs pour chiffrer le coût du retour à la normale et analyser l'évolution des marchés économiques.

C'est dans ce genre d'événements indescriptibles que nous prenons conscience que les valeurs du verbe «être» sont supérieures à celles du verbe «avoir».

Rémy Voirol

Journée internationale de la forêt

Le Service des forêts de la Ville de Neuchâtel invite le public à participer **samedi 19 mars** à une excursion dans les bois. Le départ est prévu à la rue de l'Orée 78 à 10 heures. Cette balade a lieu chaque année aux alentours du 21 mars, Journée internationale de la forêt.

En cette année internationale de la forêt, d'autres manifestations seront mises en place tout au long de l'année pour fêter les bois.

Neuchâtel Cité de l'énergie

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Guido Pietrini, architecte à Neuchâtel (Manini Pietrini Sàrl), d'un permis de construire pour la démolition d'une maison familiale et la construction d'un immeuble d'habitation 77, rue G.-A. Matile, article 5342 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Manini Pietrini Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 4 mars au 4 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Michel Hotz, d'un permis de construire pour le changement d'affectation d'une terrasse en toiture de l'immeuble 20, rue des Sablons, article 6168 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 4 mars au 4 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur David Hall, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la démolition d'un chalet et la construction d'un immeuble d'habitation à la rue de Sainte-Hélène / Avenue des Portes-Rouges, articles 14829 du cadastre de Neuchâtel et 871 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Viviane et Bernard Vuilleumier. Les plans peuvent être consultés du 4 mars au 4 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur David Hall, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la construction d'un bâtiment d'habitation et d'un garage au chemin du Sordet (rue de Sainte-Hélène), articles 793, 1328 et 1534 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Didier Rochat. Les plans peuvent être consultés du 4 mars au 4 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Marcel Neuhaus, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour le changement d'affectation des locaux et l'aménagement d'une garderie d'enfants 10, rue des Charmettes, article 14207 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA). Les plans peuvent être consultés du 11 mars au 11 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur et Madame Marc et Christiane Bertschi, architectes à Cormondrèche, d'un permis de construire pour l'agrandissement et l'assainissement énergétique de l'immeuble 19, avenue des Portes-Rouges, article 9556 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Pierre Bonhôte. Les plans peuvent être consultés du 11 mars au 11 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Marcel Neuhaus, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour le changement d'affectation de l'immeuble et l'aménagement d'une structure d'accueil parascolaire 1, rue Varnoz, article 9714 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Ville de Neuchâtel - Direction Jeunesse et Intégration. Les plans peuvent être consultés du 11 mars au 11 avril 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Stéphane de Montmollin, architecte à Bienne (Widmer/de Montmollin), d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation des immeubles 7–9, rue Saint-Honoré, articles 9011 et 13446 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Chaussures Mottet SA. Les plans peuvent être consultés du 18 mars au 2 mai 2011, délai d'opposition.

Demande de Madame et Monsieur Monika et Patrick Stucki, d'un permis de construire pour l'installation d'un couvert à voiture (3 places) au chemin du Signal, article 4918 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont. Les plans peuvent être consultés du 18 mars au 2 mai 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Journée internationale contre le racisme

La Journée internationale contre le racisme sera commémorée le 21 mars. L'objectif de cette célébration instituée par l'ONU est d'appeler l'attention sur la lutte contre le racisme, où qu'il se manifeste et quelle que soit l'époque. Le public retrouvera à cette occasion le Forum «Tous différents, tous égaux» lequel se mobilisera pour rappeler l'importance de la promotion de la tolérance.

La Fontaine de la Justice sera investie le 19 mars de 10 à 16 heures, par un stand d'information et des animations. Les enfants ne seront pas oubliés puisque des ateliers «goûts et couleurs» leur seront destinés le même jour de 13 à 17 heures au Centre de loisirs.

A 17h30, toujours au Centre de loisirs, une table ronde aura pour thème «Mon intégration avec les autres ou contre eux?».

Le Théâtre du Passage accueillera le spectacle «Chaque homme est une race», le 27 mars à 17 heures.

Le Forum inclut également dans son programme, du 29 mars au 5 avril, un cycle de cinéma organisé par Passion Cinéma.

«Patagonie, la vie du vent»

Depuis de nombreuses années, Annie et Jean Pichon présentent leurs conférences sur l'Amérique latine.

Après un an et demi d'enquête sur le terrain et un an de réalisation, ils proposeront vendredi 18 mars une nouvelle conférence sur la Patagonie. De tourbillons en cyclones, de rafales en bourrasques, Annie et Jean Pichon ont interviewé, photographié, enregistré tout ce qui se rapportait au vent. Ils ont découvert qu'en Patagonie, le vent est à l'origine de paysages grandioses, de la flore et de la faune endémique, des hommes et de leur histoire.»

Aula des Jeunes-Rives, espace Louis Agassiz, vendredi 18 mars à 18 heures et 20h30. Billets à l'entrée. www.fotolatino.com

Les lundis des mots

Lundi 21 mars à 18h30 à Bibliomonde (passage Max-Meuron 6): *une hirondelle ne fait pas le printemps.*

Contes d'oiseaux d'ici et d'ailleurs pour fêter l'équinoxe, par Muriel de Montmollin, conteuse.

A 20 heures, au Temple du Bas: *dépassé, le christianisme ?*

Conférence par Pierre Bühler, professeur de théologie systématique à l'université de Zurich.

La chronique « passion verte » de...

Fleur de lait

Luc Vincent

Chacun est attentif au premier signe du printemps. Une des premières fleurs qui vient nous l'annoncer, c'est la perce-neige. Partons à la découverte d'une petite fleur bien de chez nous qui n'hésite pas à braver le froid et épanouir sa corolle.

La première mention de la perce-neige dans les écrits remonte à 1597 dans un livre *The Herball*, publié par un anglais John Gerard. C'est seulement en 1753 que le nom scientifique de la perce-neige, *Galanthus* est donné par le naturaliste suédois Carl Linnaeus. Pour la petite histoire, *Galanthus* est tiré de Gala = lait et Anthos = fleur, allusion à la belle couleur blanche de la fleur.

La répartition de *Galanthus nivalis* « notre perce-neige » est grande puisqu'elle s'étend depuis les Pyrénées jusqu'en Ukraine, en passant par l'Angleterre.

Jusqu'à aujourd'hui, 19 espèces de perce-neige ont été découvertes. Elles sont réparties dans toute l'Europe jusqu'en Russie, mais avec 14 espèces, c'est en Turquie que l'on en trouve le plus. La délicatesse des fleurs de perce-neige a failli lui être fatale, suite à d'importantes récoltes de perce-neige dans la nature en Turquie, puisque l'on a compté jusqu'à 178 millions de bulbes récoltés entre 1980 et 1990. Ce pillage systématique ne pouvait pas continuer. Depuis 2000, la convention sur le commerce de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction (Cites) protège strictement les perce-neige.

On ignore souvent que la perce-neige est une plante toxique, mais paradoxalement dans son milieu naturel, c'est une plante très utile, car les abeilles apprécient beaucoup son pollen. Ne soyez plus étonnés de voir des tapis de perce-neige. En effet la graine porte un petit appendice en forme de corne qui sert de nourriture aux fourmis et permet par la même occasion de favoriser sa dissémination.

La perce-neige fait partie de la famille des Amaryllidacées facilement reconnaissable à son ovaire infère. Si l'on observe de plus près une fleur, on découvre 3 longs pétales suivis de 3 petits pétales qui protègent le pistil et les étamines. On peut confondre la perce-neige avec la nivéole du printemps, mais un seul coup d'œil permet de voir que la nivéole possède 6 pétales de la même grandeur, contrairement à notre perce-neige.

Comme elle est sujette à des mutations, on trouve parfois des fleurs doubles ou des pétales plus ou moins tachés de vert. Ces variations sont savamment répertoriées par des cultivateurs passionnés appelés « Galanthophiles » !

Dans le langage des fleurs, la perce-neige c'est la consolation. Car en s'épanouissant sur la neige cette aimable fleur semble sourire aux rigueurs de l'hiver et vient nous dire : je viens vous consoler de l'absence des beaux jours !

Bonnes découvertes.

L.V.

A travers l'histoire

Au bout de la rue du Seyon (encore ouverte à la circulation et sur laquelle passent les trams), on aperçoit le bâtiment de la Grande Brasserie. Cet immeuble a été construit en 1863 pour permettre l'agrandissement de la fabrique de bière. Il a été démoli pour laisser la place à un grand parking inauguré en 1990. Photographie de Pierre Bickel, 1975. MAHN. Vincent Callet-Molin.

La Ville officielle

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les :

- **mardi 5 avril**
- **mardi 17 mai**
- **mardi 21 juin**
- **vendredi 26 août**
- **mardi 27 septembre**
- **vendredi 28 octobre**
- **mardi 22 novembre**
- **mardi 13 décembre**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Ciné-club Halluciné

La prochaine projection du Ciné-club Halluciné aura lieu **mardi 22 mars à 20h30 au cinéma Bio.**

Au programme : un film ayant pour thème la fumée «Rusalka Mermaid», d'Anna Melikian (Russie, 2008).

Les films sont ouverts à tous. Prix d'entrée Fr. 8.-.

Conférence-débat

L'Association des étudiants du Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie de Neuchâtel présentera **mercredi 23 mars à 18h30,** le documentaire «Water Makes Money», de Leslie Franke et Herdolor Lorenz, (90 min. en français).

La projection sera suivie d'une conférence-débat animée par Géraldine Pflieger, maître d'enseignement et de recherche en politiques urbaines et de l'environnement, Université de Genève.

UniMail, Auditoire Louis-Guillaume, rue Emile-Argand 11. Entrée libre, chapeau.

Nouveau site sur l'histoire neuchâteloise

La Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel ouvre un nouveau site Internet sur l'histoire et le patrimoine neuchâtelois : www.imagesdupatrimoiNE.ch

Votation cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer en votation cantonale sur

1) la loi du 1er septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales) ;

2) l'initiative législative populaire cantonale «Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité» et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE),

le 3 avril 2011

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975 ;

vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat, du 2 février 2011,

le Conseil communal précise :

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance,** dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir.**

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 3 avril 2011 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par Internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par Internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique **le samedi 2 avril 2011 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 3 avril 2011 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé,** munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 3 avril 2011, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter ?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale :

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

c) les étrangères et les étrangers âgés de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 1er avril 2011, à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin :

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse ;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20 ;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 21 février 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Daniel Perdrizat — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Echos

Vendredi dernier, le Conseil communal a été représenté par Mme Françoise Jeanneret, directrice des sports, à la Coupe du monde juniors de patinage synchronisé.

Samedi dernier, le Conseil communal a été représenté par Mme Françoise Jeanneret, directrice de la culture, au vernissage de l'exposition «Sacrée science» du Muséum d'histoire naturelle.

Samedi dernier, le Conseil communal a été représenté par M. Daniel Perdrizat, président, M. Pascal Sandoz, directeur de la politique d'agglomération et M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, aux festivités marquant la Journée des communes neuchâteloises, à La Tène.

Demain, les Autorités communales seront représentées par Mme Françoise Jeanneret, directrice de la culture, et M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, à la soirée des partenaires organisée par l'Association Festi Concept.

Programme cinéma pour la semaine du 16 au 22 mars

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
MA PART DU GÂTEAU
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, di au ma 15h30, me au ma 18h, 20h30.
Acteurs: Karin Viard, Gilles Lellouche, Audrey Lamy.
De C. Klapisch.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
LES VOYAGES DE GULLIVER - 3D
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans. VF me, sa/di 13h45.
Acteurs: Jack Black, Emily Blunt.
De Rob Letterman.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
TRUE GRIT
4e semaine. 12 ans sug. 14 ans. VF ve/sa 23h.
Acteurs: Matt Damon, Jeff Bridges, Hailee Steinfeld.
De Ethan Cohen.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
JUSTIN BIEBER - NEVER SAY NEVER - 3D
1re semaine. VO + F/f sa 15h30. **Apollo 2:** VO + F/f me au ve, di au ma 15h30, 17h45. Acteurs: Justin Bieber.
De Jon Chu.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
THE RITE
2e semaine. 14 ans sug. 16 ans. VF me au ve, di au ma 20h30, ve/sa 23h15. **Apollo 3**: sa 20h15.
Acteurs: A. Hopkins, A. Braga, R. Hauer.
De Mikaël Hafstrom.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
YOGI L'OURS - 3D
6e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h30. Acteurs: D. Aykroyd, J. Timberlake.
De E. Brevig.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
SENNENTUNTSCHI
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans. VO angl. s-t fr/all. me au ma 17h45, me au ve, di au ma 20h15.
Acteurs: Carlos Leal, Roxane Mesquida.
De Michael Steiner.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
BOUTON
2e semaine. 7 ans sug. 14 ans. VF me au ma 15h45.
Acteurs: Johana Bory, Lukas Larcher.
De Res Balzli.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
127 HEURES
4e semaine. 14 ans sug. 14 ans. VF ve/sa 22h45.
Acteurs: James Franco, Lizzy Caplan.
De Danny Boyle.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
ARRIETTY
5e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF sa/di 13h45.
De Hiromasa Yonebayashi

ARCADES — **032 710 10 44**
RIEN À DÉCLARER
7e semaine. 7 ans sug. 10 ans. VF me au ma 20h30, je au ma 15h45. Acteurs: D. Boon, B. Poelvoorde, K.Viard.
De Dany Boon.

ARCADES — **032 710 10 44**
TITEUF, LE FILM 3D
1re semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me 14h en presence du réalisateur.
Acteurs: Jean Rochefort, Maria Pacôme, Zabou Breitman.
De Zep.

ARCADES — **032 710 10 44**
THE FIGHTER
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans. VF me au ma 18h, ve/sa 23h. Acteurs: Christian Bale, Mark Wahlberg, Melissa Leo.
De David O'Russel.

BIO — **032 710 10 55**
LE DISCOURS D'UN ROI
7e semaine. 7 ans sug. 12 ans. VF me au ma 15h15, me au lu 20h15. Acteurs: Colin Firth, Helena Bonham Carter.
De Tom Hooper.

BIO — **032 710 10 55**
LA PETITE CHAMBRE
9e semaine. 10 ans sug. 14 ans. VF me au ma 17h45.
Acteurs: Michel Bouquet, Florence Loiret Caille.
De Stéphanie Chuat.

REX — **032 710 10 77**
PAUL
2e semaine. 10 ans sug. 14 ans. VF me au ma 20h15.
Acteurs: Simon Pegg, Nick Frost, Sigourney Weaver.
De Greg Mottola.

REX — **032 710 10 77**
RANGO
3e semaine. 7 ans sug. 12 ans. VF me au ma 15h.
De Gore Verbinski.

REX — **032 710 10 77**
WINTER'S BONE
3e semaine. 14 ans sug. 14 ans. VO angl. s-t fr/all. me au ma 17h45. Acteurs: Jennifer Lawrence, John Hawkes, Kevin Breznahan.
De Debra Granik.

REX — **032 710 10 77**
WORLD INVASION: BATTLE LOS ANGELES
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans. VF ve/sa 22h45.
Acteurs: Michelle Rodriguez, Aaron Eckhart.
De Jonathan Liebesman.

STUDIO — **032 710 10 88**
UNE PURE AFFAIRE
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans. VF me au ma 16h15, 20h30. Acteurs: François Damiens, Pascale Arbillot, Gilles Cohen. De Alexandre Coffre.

STUDIO — **032 710 10 88**
BLACK SWAN
6e semaine. 14 ans sug. 14 ans. VF me au ma 18h15, sa/di 14h. Acteurs: Natalie Portman, Vincent Cassel.
De Darren Aronofsky.

APOLLO — **032 710 10 33**
OPERA
Lucia Di Lammermoor
VO ital/fr. sa 18h.
Acteurs: Natalie Dessay, Joseph Calleja.

L'instantané de Stefano Iori...

... Dracula père et fils à Neuchâtel

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, (fbg du Lac 1) (jusqu'à 16 ans): *bibliothèque,* mardi-vendredi 10h à 12h, 14h à 18h; samedi 9h à 12h. *Ludothèque,* mardi et jeudi 14h à 18h, tél. 032 725 10 00.

Boutique d'information sociale, (rue St-Maurice 4), ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, tél. 032 717 74 12, fax 032 717 74 19, e-mail: Boutique.Information.Sociale@ne.ch.

Cancer du sein: «Vivre comme avant», Ligue contre le cancer, tél. 032 721 23 25.

Cellule de debriefing psychologique, tél. 079 577 65 33 (répondeur - on vous rappelle le jour même).

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD
Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00,** jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 20 mars - Carême II

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte, hôte du jour: M. le pasteur S. Molla, avec sainte cène. Garderie école du dimanche à Collégiale 3.

Temple du Bas: di à 10h15, culte avec sainte cène. Je à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Valangines: di à 9h30, culte avec sainte cène.

Est:

La Coudre: di à 10h, culte en famille, baptême, avec sainte cène.

Chaumont: di à 11h15, culte.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 20. März 10 Uhr, Gottesdienst und anschl. Kirchgemeindeversammlung im Kirchgemeindehaus Poudrières 21, Neuchâtel.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 12h, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h, messe en croate. Di à 17h, messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer de Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Frédéric Chevalier

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

imprimerie
messeiller sa

L'image

de votre entreprise

passe par notre

technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

Le Millénaire lance un appel aux bénévoles

Participez au Millénaire !

Les organisateurs du Millénaire recherchent des bénévoles pour différentes manifestations. Les festivités démarreront durant le week-end de Pâques et s'étendront jusqu'à la fin de la Fête des vendanges. Mille volontaires sont notamment attendus le 24 avril pour allumer 100'000 bougies à l'occasion de l'ouverture des festivités du Millénaire. Faustine de Montmollin, responsable du recrutement des bénévoles, présente les différents moyens de participer à la commémoration des 1000 ans de la cité.

Faustine de Montmollin recherche des bénévoles pour organiser les grands événements du Millénaire.

Pour quelles manifestations avez-vous besoin de bénévoles ?

Les volontaires interviendront dans l'organisation de quatre événements. Nous avions besoin d'une vingtaine de personnes issues du domaine du spectacle pour le projet «Les Chemins de la Ville aux 1000 Histoires». Par chance, nous les avons trouvées. Nous attendons mille allumeurs le 24 avril lors de l'illumination de la ville, pilotée par l'artiste Muma. L'arrivée du Tour de Romandie le 29 avril nécessite la présence de 200 bénévoles pour l'accueil, le bar et la sécurité du parcours. Nous avons encore besoin de 600 bénévoles et figurants pour le corso fleuri de la Fête des vendanges qui clora les festivités du Millénaire. Nous cherchons également des couturières pour confectionner des costumes et des bonnes âmes pour donner des coups de main de part et d'autre de la fête.

Comment organisez-vous ce recrutement ?

Je travaille dans le milieu du spectacle depuis douze ans. Je n'ai donc pas eu de peine à trouver les vingt personnes qui officieront comme guide pour le projet «Les Chemins de la Ville aux 1000 Histoires». Ce sont tous des comédiens amateurs qui proposeront des visites décalées de la ville de Neuchâtel. Pour le Tour de Romandie, les organisateurs ont lancé un appel dans les différents clubs cyclistes et sportifs de la région pour trouver des commissaires de piste volontaires. Nous cherchons encore des bénévoles pour le bar et l'accueil. Quant aux manifestations d'ouverture et de clôture des festivités, elles requièrent la participation du plus grand nombre de personnes. Aucune compétence particulière n'est nécessaire : le bénévolat est ouvert aux personnes de 7 à 77 ans. Les familles intéressées peuvent notamment participer activement à ces deux événements.

Quelles tâches devront-ils remplir ?

Pour le 24 avril, les bénévoles devront allumer des bougies sous la direction de l'artiste Muma. L'arrivée du Tour de Romandie nécessite la présence de personnes pour accueillir les spectateurs. Des bénévoles se chargeront de servir au bar. Des commissaires de pistes seront placés dans différents endroits du parcours pour garantir la sécurité des coureurs et des riverains. Les bénévoles du corso fleuri pourront participer comme figurants pendant le traditionnel cortège de la Fête des vendanges. Ils monteront et descendront des chars pour aller à la rencontre du public et défileront aux alentours.

Quel profil de bénévoles recherchez-vous ?

La fonction de bénévole s'adresse à un public de 7 à 77 ans pour l'allumage des bougies du 24 avril ainsi que pour le corso fleuri. Pour le Tour de Romandie, nous cherchons des volontaires adeptes de sport ou non. Toute personne intéressée à participer peut s'annoncer : nous aurons toujours du travail à proposer.

Comment faire pour participer ?

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet du Millénaire www.1000ne.ch. Il suffit de remplir un formulaire électronique avec ses coordonnées. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet ont la possibilité de recevoir une brochure d'inscription. Des prospectus ont été distribués au marché, dans les écoles et dans les commerces du centre-ville. Les bénévoles peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs manifestations : ils peuvent consacrer tout leur temps libre pour plusieurs événements ou donner quelques heures pour servir au bar par exemple. Toute contribution est bienvenue.

Après l'inscription que se passe-t-il ?

Les inscriptions électroniques sont gérées par une plateforme informatique baptisée «youstaff». Utilisée lors de festivals comme Festi'neuch ou le Festival La Plage des Six Pompes, elle permet d'envoyer des informations groupées à un grand nombre de bénévoles. Ces derniers seront amenés à suivre des formations plus ou moins conséquentes en fonction de leurs missions.

Quel genre de formation ?

Les allumeurs du Millénaire suivront deux séances de formation d'une heure et demi avec l'artiste Muma. Il s'agira avant tout de rappeler quelques règles élémentaires de sécurité. La Fondation jurassienne Cours de Miracles préparera les guides qui feront visiter la ville ainsi que les figurants du cortège de la Fête des vendanges. Les bénévoles auront notamment droit à des cours pour apprendre à utiliser l'espace. Les volontaires du Tour de Romandie recevront des informations sur la sécurité.

Combien de bénévoles devez-vous encore trouver ?

Nous avons encore besoin de 130 inscriptions pour le Tour de

Romandie, de 550 figurants et bénévoles pour le corso fleuri et de 750 allumeurs pour l'ouverture du Millénaire.

Quel message adressez-vous aux Neuchâtelois pour les convaincre de participer ?

Nous n'aurons pas la possibilité de fêter un autre millénaire. J'espère que les gens participeront sans laisser cette occasion unique leur passer sous le nez.

Anne Kybourg

Inscriptions des bénévoles sur www.1000ne.ch.